



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cancer

Question écrite n° 22467

Texte de la question

M. Jean-Michel Boucheron attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur l'étude épidémiologique du cancer en Bretagne. A l'heure actuelle, il existe cinq registres épidémiologiques en France, pour déterminer l'incidence annuelle des cancers. Or ces registres sont établis dans les régions dont les caractéristiques sont différentes de la Bretagne : climat, sols, agriculture. Lorsque les données sont adaptées, ces registres constituent une base sûre et incontestable pour des enquêtes épidémiologiques. Les dernières enquêtes dont les chercheurs bretons disposent datent de 1990. Pour mieux étudier la maladie, juger de son évolution, dégager les budgets nécessaires aux soins et à la prévention, il faudrait connaître la morbidité locale. Il lui demande s'il est envisageable de mettre en place des registres épidémiologiques des cancers propres à la Bretagne, étant données ses caractéristiques particulières.

Texte de la réponse

Les pouvoirs publics ont mis en place en 1986 une structure d'encadrement des registres : le Comité national des registres (CNR), placé sous la double tutelle santé et recherche (Direction générale de la santé et Institut national de la santé et de la recherche médicale). Après une première période d'organisation de l'existant (1986-1995), le CNR a affirmé son rôle stratégique et a été doté des moyens légaux permettant de développer une politique d'implantation des registres (arrêté du 6 novembre 1995 ayant pour base légale les dispositions législatives relatives au traitement de données nominatives ayant pour fin la recherche dans le domaine de la santé : loi de 1994, décret de 1995). Le CNR a défini, en 1996, les orientations d'une politique d'implantation territoriale et d'utilisation des registres du cancer en vue de répondre aux objectifs de santé publique, d'organisation du système de soins et de recherche épidémiologique. Il a affirmé la nécessité de ne pas privilégier le nombre mais de donner la priorité à la qualité, à la capacité reconnue de faire de la recherche et naturellement, à qualité égale, à la durée d'opération. Il a proposé une politique de soutien des registres à l'Est du pays (qualité, financement) et de développement de nouveaux registres à l'Ouest. Ainsi, on comptabilise, en 1998, onze registres généraux qualifiés du cancer (Bas-Rhin, Calvados, Doubs, Haut-Rhin, Hérault, Isère, Manche, Martinique, Nouvelle-Calédonie, Somme, Tarn), et six registres spécialisés qualifiés (cancers digestifs de Bourgogne, du Calvados et du Finistère, cancers gynécologiques de Côte-d'Or, hémopathies malignes de Côte-d'Or, registre national des leucémies de l'enfant). Concernant le développement des registres à l'Ouest, les dernières propositions déposées au CNR n'ont pas obtenu à ce jour de qualification, mais un projet de création de registre du cancer en Bretagne, faisant état de thèmes de recherche spécifiques à cette région, ne manquera pas d'être examiné avec intérêt par le CNR. Ce comité devra se prononcer en 1999 sur la qualification d'un projet de surveillance nationale des cancers de l'enfant, incluant l'activité du registre des cancers de l'enfant en Bretagne assurée jusqu'à maintenant par l'ORS. Outre ce dispositif de registres qui ne permet pas de disposer de données en temps réel, la mise en place d'un programme cancer à l'Institut de veille sanitaire devrait permettre de mieux utiliser les autres données existantes (PMSI, données des laboratoires d'anatomie-pathologique, etc.) à des fins de veille épidémiologique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Boucheron](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22467

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé et action sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 1998, page 6668

Réponse publiée le : 22 février 1999, page 1121